

## Reprise progressive des chantiers sous conditions

Les différentes entreprises de voirie et de BTP, reprennent progressivement leurs chantiers réalisés pour la Ville de Mulhouse, selon un protocole strict applicable par chaque société. A ce jour, 30 chantiers redémarrent dans la ville.

## La Ville de Mulhouse, en donneur d'ordre, à la responsabilité de s'assurer que les entreprises mettent en place les conditions sanitaires optimales pour préserver la santé de leurs employés

Au moment où plusieurs chantiers, qui étaient à l'arrêt depuis le début de l'état d'urgence sanitaire liée au Covid-19, sont en train de redémarrer, la Ville de Mulhouse, en sa qualité de maître d'ouvrage, exige avant toute reprise que des garanties lui soient apportées sur :

- la connaissance précise des travaux, avec les conditions d'intervention ;
- les dispositifs précis mis en place en matière de santé et de sécurité sur les chantiers, particulièrement s'agissant des risques liés au Covid-19 : nombre de personnes sur le chantier, co-activité envisagée, respect des distances, transport des salariés, mise à disposition de gel hydro alcoolique/d'un point d'eau avec savon, fréquence du lavage des mains, réception des fournitures et matériaux sans contact physique, nettoyage de la zone de travaux avec un produit désinfectant, évacuation des consommables utilisés et souillés dans un sac fermé chaque fin de journée;
- la confirmation que ces dispositifs sont portés à connaissance des autorités en charge de la santé des salariés.

## Protection des usagers du domaine public

La Ville de Mulhouse veille à ce que les usagers du domaine public, comme ceux des équipements publics « en service », soient protégés d'une éventuelle propagation du virus par les mesures mises en œuvre par les entreprises.

Pour ce faire, la Ville demande là-aussi des garanties aux entreprises sur :

- les conditions de réalisation du chantier;
- la gestion des usagers/riverains notamment lors des entrées / sorties du lieu d'intervention;
- le nettoyage des surfaces de contact ;
- la désinfection éventuelle de la zone de travaux (notamment dans les équipements) à la fin du chantier.

Ces garanties visent tant à s'assurer de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les chantiers, qu'à prendre soin de la qualité de vie des habitants et des riverains, dans le contexte actuel du confinement.

Pour évaluer les conditions de reprise d'activité, une commission technique se réunie à raison de deux fois par semaine. Si l'ensemble des garanties ne sont pas réunies, la Ville de Mulhouse ne valide pas la reprise de chantier.

Parmi les 30 chantiers en cours de reprise, voici les plus importants, d'ores et déjà instruits et qui ont redémarrés ou sont sur le point de redémarrer :

- <u>Aménagement des jardins Neppert 2-3-4</u>: plantations arbres et arbustes, terrassement et aménagement des cheminements des jardins plantation d'arbres et arbustes rue des Charpentiers et des Chaudronniers. Ouverture des jardins au public à l'été 2021.
- <u>Liaison nouvelle entre les rues Laennec et Mangeney RD 421</u> : aménagement d'une voirie, d'une voie verte et de deux giratoires vers la RD 21 sur la commune de Brunstatt-Didenheim. Ouverture été 2020.
- <u>Maison de santé Drouot</u> : construction d'un pôle médical dans le but de renforcer les besoins en matière de santé. Ouverture en 2021.
- <u>Travaux Maison de l'Industrie</u>: bâtiment basé dans le quartier Fonderie, destiné à accueillir les services Haut-Rhinois de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) Alsace et les pôles de formation (CFAI et l'AFPI) qui y sont rattachés. Livraison prévue pour la mi-décembre 2020.
- <u>Temple St Etienne</u>: restauration de la tourelle sud-ouest. Fin des travaux en octobre 2020.